

# CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

Dépôt des dossiers et retraits **uniquement sur rendez-vous** du lundi au vendredi au 02 98 68 00 30.

*Merci de déposer en mairie le dossier complet quelques jours avant la date du rendez-vous pour vérification.*

## PIÈCES À FOURNIR - PERSONNE MINEURE

### Présence obligatoire du mineur et d'un parent lors du rendez-vous

- Imprimer le récapitulatif de pré-demande** ou **noter le n° de pré-demande** créé sur le site <https://predemande-cni.ants.gouv.fr>, sans le signer ni coller la photo ;

*Attention : la pré-demande ne dispense pas de la prise de rendez-vous en mairie.*

- 1 nouvelle photo d'identité** de moins de 6 mois, en couleur, de préférence faite chez le photographe non découpée, sur fond neutre et aux normes (35x 45 mm, sans lunettes, sans boucles d'oreilles, visage dégagé, bouche fermée...);
- Un justificatif de domicile de moins d'un an** au nom des parents ;
- La pièce d'identité du parent** signant l'autorisation parentale.

### 1<sup>ÈRE</sup> DEMANDE

### RENOUVELLEMENT

- Passeport** en cours de validité ou périmé depuis moins de 5 ans **ou copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois** pour les communes de naissance dont l'état-civil n'est pas dématérialisé

- L'ancienne carte d'identité**

### DEMANDE PARTICULIÈRE

### PIÈCES A FOURNIR

Garde alternée → les deux adresses doivent figurer sur le titre

- justificatif de domicile des 2 parents ;
- jugement de divorce ou convention de jugement statuant sur le droit de garde des enfants ;
- pièce d'identité des deux parents ;
- autorisation du parent absent.

Apparition des 2 noms des parents en nom d'usage

- pièce d'identité des 2 parents ;
- courrier de la demande des deux parents signé par chacun.

Perte ou vol

- 1 timbre fiscal de 25€ ;
- déclaration de perte : cerfa n°14011\*02 **ou** de vol (gendarmerie) ;
- copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois pour les communes dont l'état civil n'est pas dématérialisé sauf en cas de possession d'un passeport valide.